

DELIBERATION
de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
de l'Université de Bourgogne

Séance du 12 septembre 2022

Délibération n° 2022 - 12/09/2022 - 2

Election des représentants des étudiants de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire au Conseil des sports (SUAPS) et Conseil du service de santé universitaire (SSU)

- VU le code de l'éducation,
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne,

| | |
|---|--|
| Effectif statutaire : 41 Membres en exercice : 41 Quorum : 21 | Membres présents : 17 Membres représentés : 6 Total : 23 |
|---|--|

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université de Bourgogne, après en avoir délibéré, désigne les représentants des usagers de la CFVU pour siéger au sein des conseils de l'uB :

Conseil des Sports (SUAPS) : élection d'1 étudiant de la CFVU

Juline DELARUE : 7 voix / 10

Jürgens TYLL : 3 voix / 10

Est proclamée élue : Juline DELARUE

Conseil du service de santé universitaire (SSU) : élection de 2 étudiants de la CFVU

Julie JACQUES : 8 voix / 10

Thomas VERHEGGE : 6 voix / 10

Sont proclamés élus : Julie JACQUES et Thomas VERHEGGE

Dijon, le 12 septembre 2022
Le Président de l'Université de Bourgogne,



Vincent THOMAS

Délibération transmise au Recteur de la région académique de Bourgogne
Franche-Comté, Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement